

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DAC 783** Plaque historique destinée à accompagner le monument commémorant la bataille de Stalingrad (19e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque historique destinée à accompagner le monument commémorant la bataille de Stalingrad à Paris 19e ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque historique destinée à accompagner le monument commémorant la bataille de Stalingrad à Paris 19<sup>e</sup>.

Article 2 : Le texte de la plaque est :

« « Entre le 17 juillet 1942 et le 2 février 1943, les forces de l'URSS et celles du Troisième Reich combattirent pour le contrôle de la ville de Stalingrad.

Ce fut la bataille la plus sanglante de l'histoire qui fit près de 2.000.000 de tués et de blessés.

La capitulation du maréchal Paulus mit fin au mythe de l'invincibilité allemande.

Dès lors, commença l'avancée de l'armée rouge jusqu'à Berlin.

Ce monument rend hommage à tous les soldats de l'armée rouge dont le combat contribua à notre libération »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 5280 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.